

« Justice en Palestine »

Motion adoptée au 26e congrès de la CGT-INRA

Les violations du droit international par les autorités israéliennes, notamment le blocus de Gaza et la poursuite délibérée de la colonisation en Cisjordanie, ne connaissent pas de répit, sans oublier les conditions d'incarcération des prisonniers politiques.

La CGT-INRA considère que le respect des droits du peuple palestinien, tous ses droits, y compris le droit au retour des réfugiés, et la réparation des torts causés à ce peuple, sont des conditions indispensables pour une solution réellement pacifique et durable au Proche Orient.

Elle fait siennes les conclusions des quatre premières sessions du tribunal Russel pour la Palestine dénonçant d'une part les manquements de l'UE, la responsabilité des entreprises intervenant dans les territoires occupés et d'autre part, qualifiant les pratiques de l'Etat israélien à l'encontre de la population palestinienne, aussi bien sur le territoire israélien que dans les territoires palestiniens occupés, de violation de « l'interdiction internationale de l'apartheid ».

L'amplification des opérations de colonisation est un obstacle à la paix. La CGT- INRA rappelle son attachement à une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

La CGT-INRA conteste l'attribution par l'UEFA à Israël de la phase finale de la coupe d'Europe de football des jeunes de moins de 21 ans.

La CGT-INRA confirme son engagement dans la campagne BDS

(Boycott, Désinvestissements, Sanctions) pour imposer notamment des sanctions contre Israël en tant que puissance occupante tant qu'il refuse d'appliquer le droit international, les résolutions des Nations Unies et l'avis de la Cour internationale de Justice concernant le mur d'annexion en Cisjordanie, la colonisation constante de la Cisjordanie dont Jérusalem-Est, et le blocus de Gaza. La France doit agir pour que l'UE suspende l'accord d'association UE / Israël.

La CGT-INRA demande que cessent les poursuites judiciaires qui frappent les militant-e-s du boycott. Concernant la campagne « La Palestine à l'ONU », la CGT-INRA se félicite de l'admission de la Palestine comme Etat Observateur de l'ONU en novembre 2012. Elle approuve le vote français en ce sens et considère que la France doit en tirer toutes les conséquences. Elle considère ce fait comme une étape dans la nécessaire reconnaissance d'un Etat palestinien souverain. La France doit reconnaître explicitement l'Etat de Palestine sur les frontières du 4 juin 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale et voter, au conseil de sécurité, pour l'admission de la Palestine à l'ONU comme Etat de plein droit.

Lac de Maine – mars 2013